

Projet éolien de Montsuzain (10)



Vue de la zone d'implantation potentielle

Lettre d'information n°1

Octobre 2024

En novembre 2021, **JP Energie Environnement (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable**, a rencontré le conseil municipal de la commune de Montsuzain, concernant la faisabilité d'un projet éolien sur la commune. JPee a par la suite étudié les contraintes, les servitudes et les sensibilités de la zone d'étude.

Des études environnementales (écologique, paysagère et acoustique) sont en cours pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, etc.). **En mars 2024, deux mâts de mesure ont été installés sur les zones d'implantation potentielles pour évaluer finement le gisement éolien du site.**

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la **configuration optimale** dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de présenter les zones d'implantation potentielles, les études à venir, le calendrier du projet ainsi que les prochaines étapes.

- **Un site propice à l'implantation d'éoliennes au regard des contraintes**
- **Une contribution du territoire à la transition énergétique**
Une production locale d'électricité renouvelable et bas-carbone, en réponse à un risque national de rupture d'approvisionnement énergétique.
- **Des retombées économiques durables pour le territoire**
Un levier financier pour la commune, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, qui permet de maintenir des services publics communaux, de financer des projets et/ou des aménagements prioritaires, et de réduire ou de stabiliser les impôts locaux.
- **Un partenariat public-privé entre JPee et la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts)**
- **De l'activité économique et de l'emploi**
Mobilisation d'entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation).

"JP Energie Environnement est venue présenter au conseil municipal un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune. Un débat a eu lieu sur l'opportunité de ce projet : le développement des énergies renouvelables, les nuisances, le nombre grandissant d'éoliennes sur notre territoire, l'impact financier pour les collectivités.

Le conseil municipal a délibéré en faveur d'une étude d'implantation avec plusieurs conditions :

- Une implantation en continuité du parc éolien existant,
- Une implantation loin des habitations,

Si ce projet abouti la commune pourra continuer ses investissements avec plus de facilité.

Sachez qu'aujourd'hui, les dotations de l'Etat continuent de diminuer et la commune a besoin de ressources extérieures pour son développement.

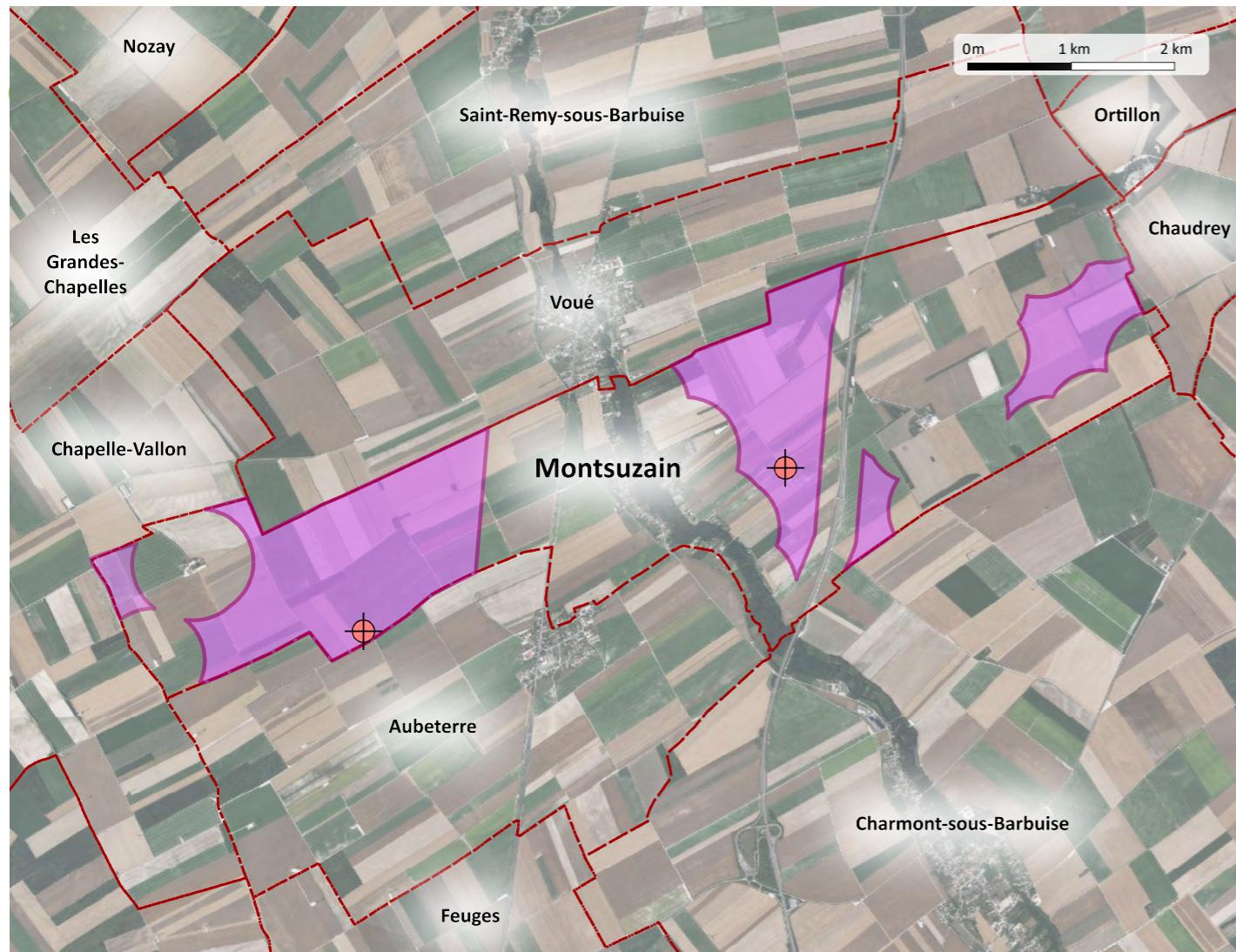
En espérant une bonne collaboration avec la société JP Energie Environnement et que ce projet puisse aider au bien vivre de notre commune."

Guy DELAITRE
Maire de Montsuzain

CALENDRIER DU PROJET

- Novembre 2021**
Première rencontre avec le conseil municipal de Montsuzain ;
- Novembre 2021**
Délibération du conseil municipal en faveur de la réalisation des études pour un projet éolien sur la commune ;
- 2022-2023**
Sécurisation foncière et affinage des zones d'implantation potentielles ;
- Janvier 2024**
Lancement des études environnementales.

ZONES D'IMPLANTATION POTENTIELLES



Légende

- Zones d'implantation potentielles
- Limites communales
- Mâts de mesure

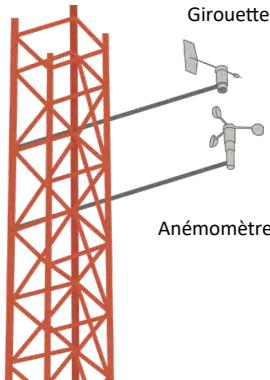
INSTALLATION DE MÂTS DE MESURE DU VENT

Les mâts de mesure ont été installés en mars 2024 à Montsuzain.

Le premier mât situé au lieu-dit Le Puits Simon, mesure 142,5 mètres et le second, situé au lieu-dit La Vignotte mesure 83 mètres. Ces structures en treillis sont équipées, en différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (anémomètres) et la direction (girolettes) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

Dans le cadre de l'étude écologique, les mâts de mesure permettent également de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT), qui suivent et enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

Les mâts de mesure sont installés pour environ 12 mois.



ÉTUDES MENÉES

Étude paysagère & patrimoniale

- Durée de l'étude : 1 an et demi ;
- Dimensionnement du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux) ;
- Réalisation de photomontages depuis plusieurs points (bourg, monuments, etc.) ;
- Étude de différents scénarios d'implantation ;
- Modélisation visuelle (photomontages).

Bureau d'études épure

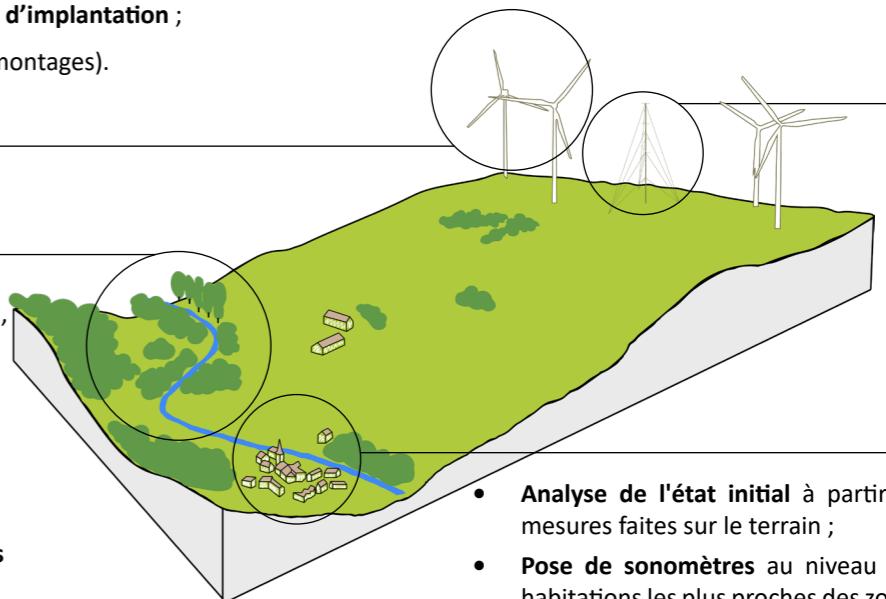
- Installation des mâts de mesure en mars 2024 ;
- Mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent pendant au moins 1 an.

Mesure du vent

Étude écologique

- L'inventaire de l'état initial écologique durera 1 an et demi, soit 1 cycle biologique complet (4 saisons) ;
- Des passages d'écologues sur site seront effectués pour l'observation de la faune et de la flore ;
- Environ 60 sorties sont prévues sur le terrain : environ 45 sorties dédiées à l'ornithologie sur une année complète ; environ 16 prospections dédiées aux chiroptères (en plus des écoutes en hauteur), environ 2 sorties dédiées à la faune terrestre ; environ 5 sorties dédiées à la flore.

Bureau d'études calidris

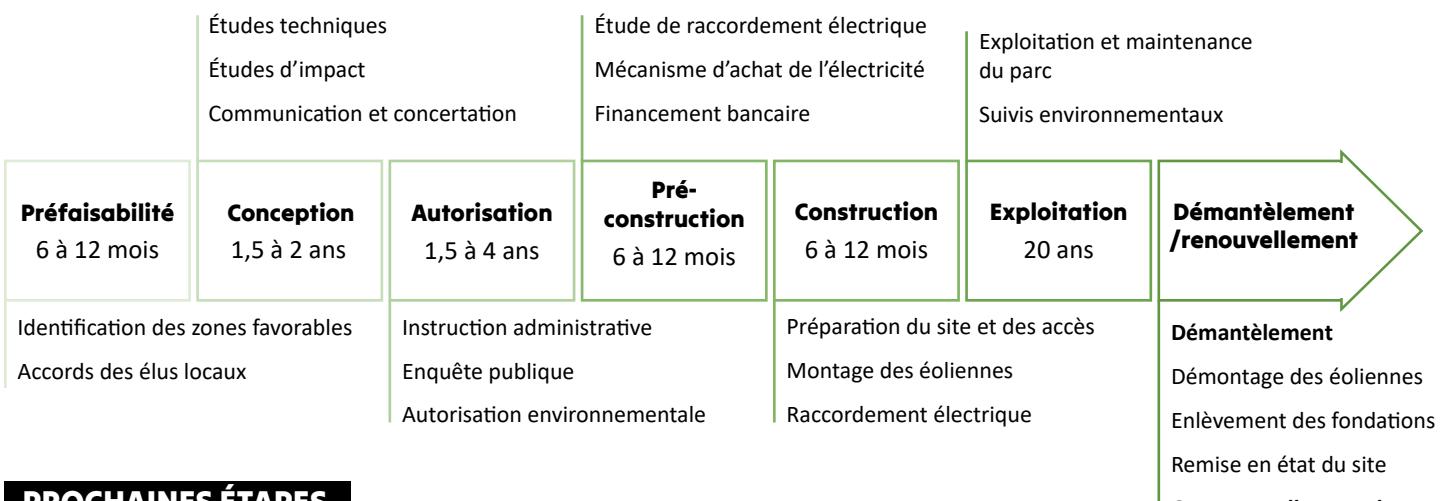


- Analyse de l'état initial à partir de mesures faites sur le terrain ;
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches des zones d'implantation potentielles (12 points d'écoute) ;
- Modélisation acoustique du projet éolien.

Bureau d'études sixense

Étude acoustique

DÉROULÉ D'UN PROJET ÉOLIEN



PROCHAINES ÉTAPES

-  Réception des **résultats des études d'impacts** (écologie, paysage et patrimoine, acoustique) ;
-  Réception des **résultats des études techniques** (implantation, gisement éolien, raccordement) ;
-  Dépôt du **dossier de demande d'autorisation environnementale** en instruction.

RÈGLES DE DÉMANTÈLEMENT DES PARCS ÉOLIENS

La réglementation impose de retirer l'intégralité de la fondation et de remplacer les terres excavées par des terres de mêmes caractéristiques que celles du terrain.

Des garanties financières sont constituées et ne sont utilisées que dans l'hypothèse d'une défaillance de l'exploitant du parc éolien. Le montant de ces garanties est proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante : $75\ 000 + 25\ 000 \times (\text{Puissance unitaire installée en MW} - 2)$.



Cette formule couvre le coût total du démantèlement duquel est déduit la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). De plus, depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose une valorisation de 95 % de la masse de l'éolienne. Enfin, il est possible de renouveler les parcs éoliens en fin de vie. Dans ce cas, les éoliennes peuvent être revendues d'occasion (en tout ou partie).



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques en France. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la **Banque des Territoires** à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2024 de 450 MW (16 parcs éoliens et 64 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés francaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi **244 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2 GW.

L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen – son siège social – , Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **155 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Chiffre d'affaires 2023 : 77 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2023 : 790 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 355 000 personnes